



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.329**

Séance publique du

11 avril 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110411-15062- DE-1-1_0
Date de signature : 13/04/11
Date de réception : mercredi 13 avril 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

OBJET : UNIVERSITE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (U.F.P.T)
- AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION MULTIPARTITE POUR
L'ORGANISATION DE L'U.F.P.T 2011 ET AUTORISATION D'ATTRIBUTION DE
SUBVENTION - EXERCICE 2011

Le 11/04/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 Avril 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques GARCON, M. Henri MATAS

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Département Ressources
et Relations Humaines
service Administration Générale RH

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/04/11

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Gérard DELOCHE

Politique Publique : VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : UNIVERSITE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (U.F.P.T) -
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION MULTIPARTITE POUR
L'ORGANISATION DE L'U.F.P.T 2011 ET AUTORISATION D'ATTRIBUTION DE
SUBVENTION - EXERCICE 2011 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Depuis 2007, la Ville organise le colloque annuel de l'Université de la Fonction Publique Territoriale (UFPT) qui réunit de 250 à 300 participants composés d'élus, d'universitaires et de dirigeants territoriaux autour d'un thème touchant les collectivités locales et la fonction publique territoriale.

Ce colloque a une double vocation :

- être un lieu de réflexion, de prospectives et d'échanges entre praticiens des collectivités locales et universitaires sur l'avenir de la fonction publique territoriale ;
- être un lieu de rencontre pluridisciplinaire qui entend faire émerger des solutions et des applications concrètes aux problématiques actuelles et à venir pour les décideurs et les cadres dirigeants des collectivités.

L'organisation de ce colloque annuel a été jusqu'à présent réalisée par les services de la Ville et de la CPA pour l'essentiel ; l'Université d'Aix-Marseille III / l'Institut de Management Public et de Gouvernance Territoriale, l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, l'Institut National des Etudes Territoriales et la Gazette des Communes mettant des moyens matériels à disposition.

De façon à renforcer cette manifestation, dont l'édition 2011 sera organisée par l'Université Aix Marseille III / Institut de Management Public et de Gouvernance Territoriale, et à maintenir les liens

qu'entretient la Ville avec ses partenaires, les modalités d'organisation du colloque ainsi que les engagements et moyens respectifs des parties sont formalisés dans la convention qui vous est présentée.

La Ville, outre sa participation au comité d'organisation de l'U.F.P.T, participera financièrement à hauteur de 3000 € (trois mille euros) afin de couvrir une partie des frais de fonctionnement liés à l'organisation du colloque.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la convention entre la Ville et ses partenaires, la Communauté du Pays, l'Université Aix-Marseille III / l'Institut de Management Public et de Gouvernance Territoriale, l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, l'Institut National des Etudes Territoriales, la Gazette des Communes.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Elu délégué à signer cette convention.
- **ATTRIBUER** à l'Université d'Aix-Marseille III / IMPGT une subvention de 3 000 € (trois mille euros) pour l'organisation de l'U.F.P.T 2011
- **DIRE** que sous réserve de leur inscription annuelle au BP ou au BS 2011 de la Ville d'Aix-en-Provence, les dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire 9223-65731-1771 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2011.329 - UNIVERSITE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (U.F.P.T)
- AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION MULTIPARTITE POUR
L'ORGANISATION DE L'U.F.P.T 2011 ET AUTORISATION D'ATTRIBUTION DE
SUBVENTION - EXERCICE 2011**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 Avril 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

CONVENTION MULTIPARTITE pour l'organisation de l' UNIVERSITE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (UFPT) 2011

mise à jour : 25/03/2011

ENTRE

- La Ville d'Aix-en-Provence, représentée par Le Maire
Ci-après dénommée « Ville d'Aix-en-Provence »
- La Communauté du Pays d'Aix, représentée par son Président
Ci-après dénommée « Communauté du Pays d'Aix »
- L'Université Aix-Marseille III, représentée par son Président,
Ci-après dénommée « Université Paul Cézanne » et Institut de Management Public et de
Gouvernance Territoriale (IMPGT)
- L'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, représenté par son Directeur,
Ci-après dénommé « IEP »
- L'Institut National des Etudes Territoriales, représenté par son Directeur,
Ci-après dénommé « INET »
- La Gazette des Communes, représentée par son éditeur,
Ci-après dénommée « La Gazette des Communes »

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE

Le colloque annuel « Université de la Fonction Publique Territoriale » réunit entre 250 et 300 participants composés d'élus, d'universitaires et de dirigeants territoriaux autour d'un thème touchant les collectivités et la fonction publique territoriales.

Ce colloque a une double vocation :

- être un lieu de réflexion, de prospectives et d'échanges entre praticiens des collectivités locales et universitaires sur l'avenir de la fonction publique territoriale ;
- être un lieu de rencontre pluridisciplinaire qui entend faire émerger des solutions et des applications concrètes aux problématiques actuelles et à venir pour les décideurs et les cadres dirigeants des collectivités.

CONVENTION MULTIPARTITE pour l'organisation de l' UNIVERSITE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (UFPT) 2011

mise à jour : 25/03/2011

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention règle les modalités d'organisation du colloque annuel «Université de la Fonction Publique Territoriale» qui se déroule dans la Ville d'Aix-en-Provence.

La présente convention détermine les engagements et moyens respectifs des parties en vue de la réalisation d'un colloque annuel.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS ET MOYENS RESPECTIFS DES PARTIES

- | | |
|--|---|
| ➤ La Ville d'Aix-en-Provence : | ▪ subvention d'un montant de 3 000 € versée à l'Université Aix Marseille III / IMPGT et destinée à couvrir une partie des frais de fonctionnement liés à l'organisation du colloque |
| ➤ La Communauté du Pays d'Aix : | ▪ subvention d'un montant de 3 000 € |
| ➤ L'Université Aix-Marseille III / l'IMPGT : | }▪ coordination et organisation de l'ensemble de la manifestation
▪ mise à disposition d'un lieu |
| ➤ L'IEP d'Aix-en-Provence : | |
| ➤ L'INET : | ▪ élaboration de la revue de presse |
| ➤ La Gazette des Communes : | ▪ encarts publicitaires
▪ inscriptions des participants
▪ animation
▪ prise en charge de l'apéritif déjeunatoire pour les participants |

ARTICLE 3 : COMITE D'ORGANISATION

Il est institué un comité d'organisation chargé de veiller à la bonne mise en œuvre du colloque. Ce comité d'organisation est constitué par :

1. le Maire de la Ville d'Aix-en-Provence, ou son représentant ;
2. le Président de la Communauté du Pays d'Aix, ou son représentant ;
3. le Président de l'Université Paul Cézanne, ou son représentant / le Directeur de l'IMPGT, ou son représentant
4. le Directeur de l'IEP d'Aix-en-Provence, ou son représentant ;
5. le Directeur de l'INET, ou son représentant ;
6. l'Editeur de la Gazette des Communes, ou son représentant.

**CONVENTION MULTIPARTITE
pour l'organisation de l'
UNIVERSITE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (UFPT)
2011**

mise à jour : 25/03/2011

Le comité d'organisation participe à l'élaboration du contenu intellectuel du colloque annuel et définit les modalités générales d'organisation, ainsi que le calendrier. Il se réunit trois fois par an, sur Aix-en-Provence.

Le Maire de la Ville d'Aix-en-Provence, ou son représentant, préside ce comité d'organisation.

ARTICLE 4 : DUREE

La présente convention est conclue à compter de sa signature par l'ensemble des parties et jusqu'à l'accomplissement par chacune d'elles de l'ensemble des formalités administratives destinées à lui conférer son caractère exécutoire.

ARTICLE 5 : LITIGES

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera du Tribunal Administratif de Marseille.

à Aix-en-Provence, le

**Le Maire de la Ville
d'Aix-en-Provence**

**Le Président
de la Communauté
du Pays d'Aix**

**Le Président
de l'Université
Paul Cézanne**

Maryse Joissains-Masini

Maryse Joissains-Masini

Marc Pena

**Le Directeur de l'IEP
d'Aix-en-Provence**

**Le Directeur
De l'INET**

**L'éditeur
de la Gazette
des Communes**

Christian Duval

Jean-Marc Legrand

Véronique Billaud